BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget principal et annexe

Saint-Aubin de Médoc le village nature

NOTE DE PRESENTATION

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2019 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 11 février 2019 (rapport de présentation en ligne sur le site de la commune) et seront suivis de budget supplémentaire et/ou décisions modificatives inscrits à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.

Le DOB a présenté les grandes lignes d'élaboration du budget 2019 : une dotation globale de fonctionnement stable, la deuxième année de la réforme de la taxe d'habitation, et un projet de programmation pour les finances publiques demandant notamment aux collectivités de maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et de se désendetter.

Il a permis de démontrer la démarche volontariste et prospective qui est conduite au niveau communal, afin de permettre de garder le cap fixé :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité;
- Poursuite de la maîtrise des dépenses ;
- Recherche à développer l'épargne et l'autofinancement ;
- Maintien de l'effort d'équipement et de la qualité des services ;
- Réduction de l'endettement.

C'est donc l'ensemble des projets des budgets (principal et annexe) qui sont soumis à l'assemblée délibérante.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place,
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulées à l'adresse finances@saintaubindemedoc.fr
- Consultation sur le site internet de la ville <u>www.saint-aubin-de-medoc.fr</u>

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article L2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville.

Il est à préciser que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2019 s'élève à **11 076 995** € incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections contre 10 527 860 € au budget 2018.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 801 440 €	8 801 440 €
Section d'investissement	2 275 555 €	2 275 555 €
TOTAL	11 076 995 €	11 076 995 €

I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement atteint 8 801 440 €.

A. Les recettes de fonctionnement

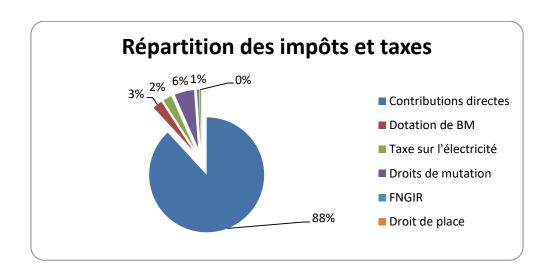
Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

F	Recettes de fonctionnement	BP 2018	Pré CA 2018	BP 2019	Var.
					BP2019/CA2018
013	Atténuation de charges	100 000	102 424.46	100 000	-2.37 %
70	Produits des services	1 227 800	1 257 806.43	1 225 400	-2.58 %
73	Impôts et taxes	6 177 110	6 478 594.57	6 338 590	-2.16 %
74	Dotations et participations	1 033 120	1 000 553.30	954 800	-4.57 %
75	Autres produits gestion courante	22 500	29 628.09	23 400	-21.00 %
77	Recettes exceptionnelles	68 530	84 393.31	1 000	
042	Opération d'ordre	155 650	155 529.65	158 250	+1.75 %
002	Résultat d'exploitation reporté	618 564.10			
Tota	recettes de fonctionnement :	9 403 274.10	9 108 929.81	8 801 440	-3.37 %

Le vote du CA n'ayant pas lieu avant celui du BP, les résultats de l'exercice 2018 seront repris dans un BS.

1. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 6 338 590 € et représente à lui seul 74 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

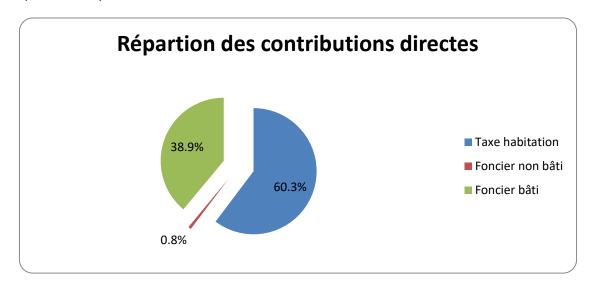


a) Contributions directes

Les contributions directes représentent 88 % des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 5 587 400 € (pour mémoire 5 422 055 € au CA 2017). Comme en 2017 et 2018, la commune a décidé de ne pas augmenter les taux communaux : 21.65 % pour la taxe d'habitation, 24.20 % pour la taxe foncière sur le bâti et 56.03 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Par précaution et en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation, il est inscrit au BP 2019 le même montant que celui perçu en 2018.

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :



b) La dotation versée par la Métropole

La commune de Saint-Aubin de Médoc perçoit de Bordeaux Métropole une dotation de solidarité métropolitaine dont le montant est estimé pour 2019 à 172 940 € contre 173 332 € pour la DSM définitive de 2018.

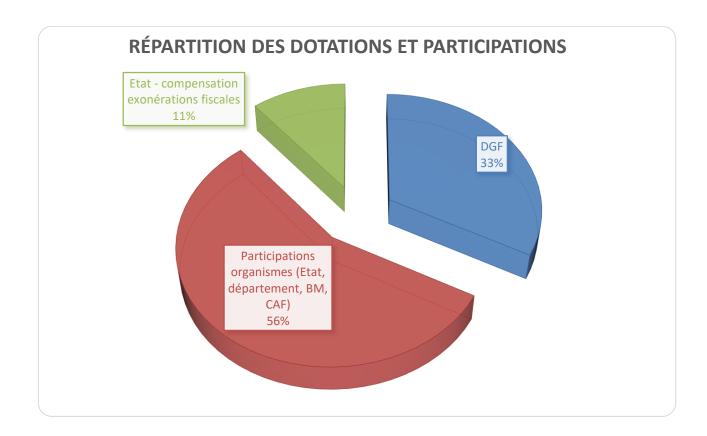
c) Autres éléments remarquables

Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus sont estimées à 350 000 €, comme en 2018.

La taxe sur l'électricité et les droits de place n'appellent pas d'observations particulières et ont des prévisions proches des réalisations 2018.

2. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

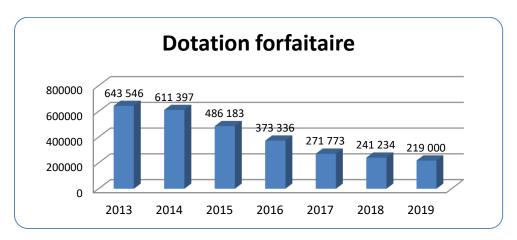
Ce chapitre budgétaire totalise 954 800 €, représente 11 % des recettes réelles de fonctionnement et diminue de 4.57 % par rapport au Pré-CA 2018. Il est composé des principaux éléments suivants :



a) Dotation globale de fonctionnement

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation globale de fonctionnement, composé d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale (DSR).

• La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :



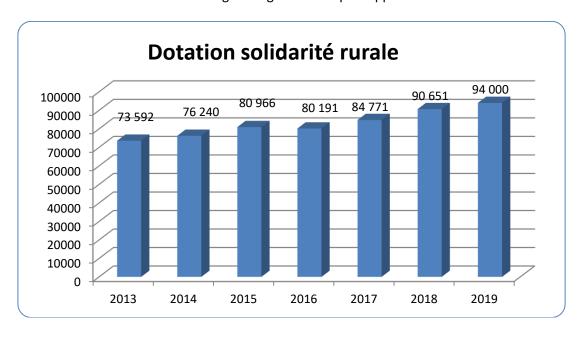
L'hypothèse retenue pour 2019 est une nouvelle baisse de 9 % pour tenir compte

- de l'écrêtement,
- de la part liée à la variation de la population.

b) Dotation de solidarité rurale

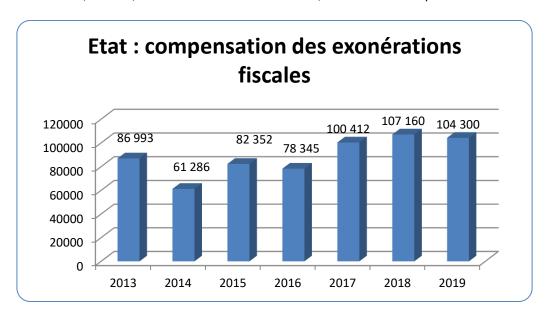
Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSR. Cette dotation est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre, la fraction péréquation et la fraction cible.

Le montant de la DSR de 2019 est en légère augmentation par rapport à celle de 2018.



c) Les dotations de compensation d'exonérations de l'Etat

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier, bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution anticipée est la suivante :



d) Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres subventions (articles 747 et 748 sauf 7483), celles-ci atteignent 537 500 € au BP 2019. Ces recettes proviennent de la CAF, de Bordeaux Métropole et du Département.

3. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

<u>Le chapitre 013 « atténuation de charges »</u> comptabilise 100 000 € au BP 2019 contre 102 424.46 € au Pré-CA 2018. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, congés maternités et les participations de l'Agence de Services et de paiement (ASP). Ces participations portent sur les contrats de travail visant l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

Le chapitre 70 « produits des services » totalise 1 225 400 € contre 1 257 806.59 € au Pré-CA 2018.

<u>Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »</u> totalise 23 400 € au BP 2019 contre 29 628.09 € au Pré-CA 2018 et comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles (8 400 €), et les mécénats dans le cadre du festival des Noctambules.

<u>Le chapitre 77 « produits exceptionnels » : n'appelle pas d'observations particulières.</u>

<u>Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »</u> correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues pour un montant de 143 250 € (intégrant la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement) et aux travaux en régie pour 15 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

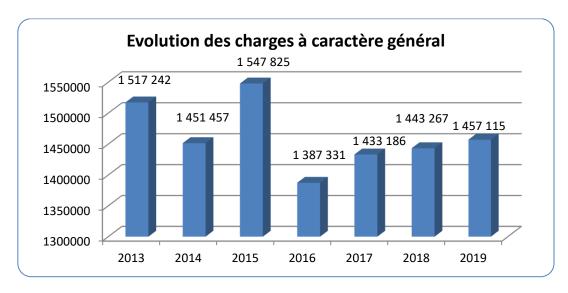
Les dépenses de fonctionnement totalisent 8 801 440 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

[Dépenses de fonctionnement	Budget cumulé 2018	Pré CA 2018	BP 2019	Variation BP2018/ CA2017
011	Charges à caractère général	1 455 000	1 443 266.97	1 457 115	+0.96%
012	Charges de personnel	4 100 000	4 060 542.02	4 130 000	+1.71 %
014	Atténuation de produits	1 738 560	1 704 634.28	1 663 150	-2.43%
65	Autres charges de gestion courante	263 490	245 131.70	264 260	+7.80%
66	Charges financières	419 500	388 513.98	316 588	-18.51 %
67	Charges exceptionnelles	2 000	1 112.88	1 000	-10.14 %
Tota	dépenses réelles :	7 978 550	7 843 201.83	7 832 113	-0.14 %
042	Opération d'ordre	562 580	562 492.27	506 100	-10.02 %
023	Virement à la SI	862 744.10		463 227	
Tota	dépenses de fonctionnement :	9 403 874.10	8 405 694.10	8 801 440	

1. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

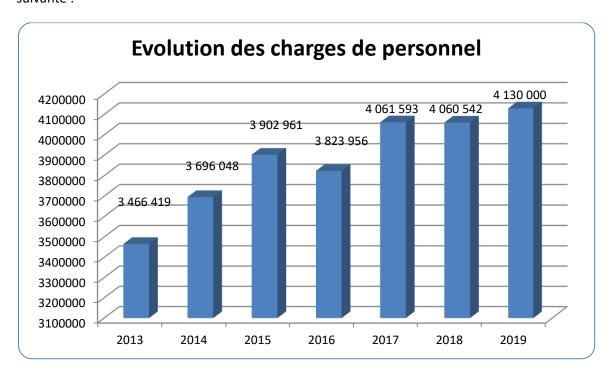
a. Chapitre 011- charges à caractère général

Les charges à caractère général totalisent 1 457 115 € et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



b. Chapitre 012 - charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 4 130 000 € et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Dans un contexte budgétaire contraint, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur en raison de son importance dans les dépenses de fonctionnement. En effet, sa maîtrise permet de maintenir des marges de manœuvre sur l'investissement.

Les dépenses de personnel tiennent compte des évolutions suivantes :

- L'application de la 2ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales,
- Il convient d'appliquer l'effet vieillesse du G.V.T. (c'est-à-dire l'augmentation strictement liée à l'ancienneté, soit les avancements d'échelon).
- Prévoir la partie glissement et technicité du GVT, c'est-à-dire l'impact des promotions internes et des nominations en cas de réussite aux concours ou examens professionnels.
- En 2019, la commune organisera les élections européennes, ce qui impactera également l'évolution des charges de personnel.
- Des recrutements supplémentaires nécessaires pour renforcer les équipes : 3^{ème} policier municipal, agent des services techniques (jardinière) et animateurs afin d'être en conformité avec les règles d'encadrement...

Les différentes charges sont en partie compensées par des redéploiements de compétences, le souhait de centraliser des tâches ressources et à *l'effet de Noria*, c'est-à-dire le remplacement des départs par des agents moins avancés dans leur carrière.

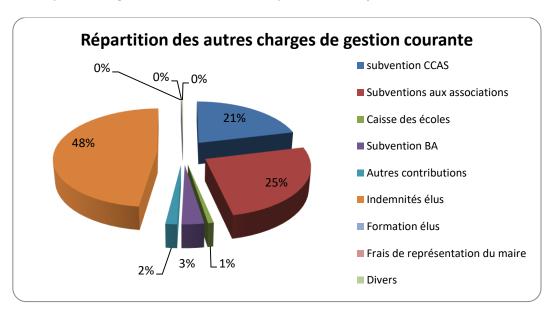
c. Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 1 663 150 €. L'essentiel de cette somme (1 491 650 €) correspond au versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole.

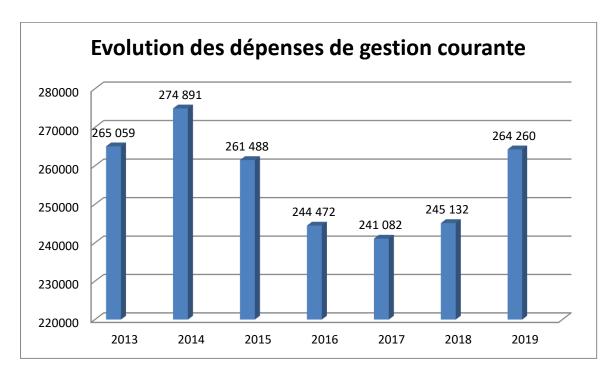
On trouve également dans ce chapitre, le reversement dans le cadre de la loi SRU qui s'élève à 115 000 € (contre 118 347 € en 2018) ainsi que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont le montant de ce dernier est quasiment identique à celui de 2018 (56 500 € contre 56 094 € en 2018 et contre 70 724 € en 2017).

d. Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Les autres dépenses de gestion courante se décomposent de la façon suivante :



Quant à l'évolution de ces dépenses au cours des dernières années, elle a été la suivante :

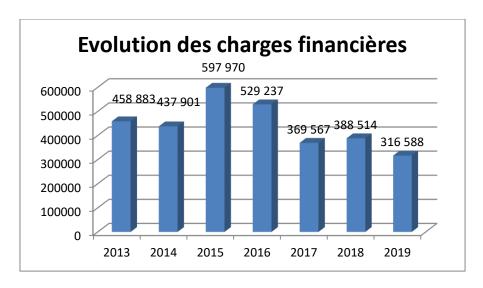


L'augmentation de ce chapitre s'explique par :

- Un coup de pouce aux associations
- L'inscription au niveau du budget de la subvention d'équilibre du budget de l'Espace
 Villepreux

e. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières budgétées totalisent 316 588 € :



Cette diminution sur le BP 2019, est le fruit des actions menées par la commune pour se désendetter (réaménagement d'emprunts et remboursement anticipé).

f. Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

<u>Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »</u> atteint 1 000 € et intègre les crédits nécessaires à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercice clos.

<u>Le chapitre 042 « Opération d'ordre »</u> Un montant total de 506 100 € est dévolu aux dotations aux amortissements.

La commune consacre un virement de 463 227 € en faveur de la section d'investissement. Ce montant ne tient pas compte de la reprise du résultat du Compte Administratif 2018. Ainsi, la commune retrouve de l'autofinancement, conformément aux objectifs fixés et qui visent à maintenir la capacité d'investissement de la commune.

II. Section d'Investissement

La section investissement du budget primitif 2019 atteint 2 275 555 €.

A. Les ressources d'investissement

R	ecettes d'investissement	Budget Cumulé 2018	Pré CA 2018	BP 2019
10	Dotations et fds propres	354 064.07	354 156.90	58 400
13	Subventions d'investissements	215 602.41	68 097.04	267 000
16	Emprunts et dettes	217 335.90		937 113
040	Opération d'ordre entre section	562 580.00	562 492.27	506 100
041	Opérations patrimoniales			1 215
021	Virement de la sect. d'exploitat.	862 744.10		463 227
024	Produits de cession			42 500
Total re	cettes d'investissement :	2 212 326.48	987 746.21	2 275 555

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 55 400 € et se décompose en :

- fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA de 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées en 2018.
- Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement reversées par Bordeaux Métropole.

L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2018 sera inscrite dans un budget supplémentaire.

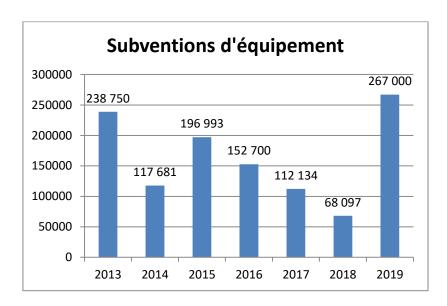
2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement développé au point B ci-après « Opérations d'équipement ».

Les 267 000 € de subventions à percevoir prennent en compte :

- La participation de Bordeaux Métropole
- Les fonds de concours éclairage public
- Le FDAEC

L'historique de ces dernières années en matière de subventions reçues est le suivant :



3. Chapitre 16 - Emprunts

Le montant inscrit est pour l'équilibre budgétaire. Celui-ci sera ajusté lors du budget supplémentaire tenant compte des résultats de 2018 et lors de décision modificative.

4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement (021 et 040) sont les contreparties du 023 et 042 expliquées en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 041 « opération patrimoniale » comptabilise la cession à titre gratuit de la parcelle BT20 sise allée Euromédoc, à Bordeaux Métropole.

Quant au chapitre 024, il comptabilise la cession de la salle Aymard du Lycée Sud Médoc.

B. Les emplois d'investissement

1. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a. Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

La simulation au 01/01/2019 aboutit à un remboursement en capital des emprunts de 490 689.63 €.

b. <u>Dépenses d'équipement</u>

Le tableau qui suit liste les opérations nouvelles du BP 2019, hors restes à réaliser :

	Dépenses d'équipement		
141	Mat outillage et mobilier	241 990	
142	Gros travaux	432 300	
155	Ecoles	1000	
173	Réhabilitation du Presbytère	830 000	
TOTAL		1 505 290	

c. Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

- Le chapitre 204 comptabilise l'attribution de compensation investissement versée à Bordeaux Métropole pour un montant de 117 100 €.
- Le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement et correspond aux amortissements des subventions d'investissement ainsi qu'aux travaux en régie.
- Le chapitre 041 « opération patrimoniale » comptabilise la contrepartie vue en dépenses d'investissement.

BUDGET ANNEXE: L'ESPACE VILLEPREUX

Le budget primitif 2019 s'élève à **224 910.00** €, incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	219 910.00 €	219 910.00 €
Section d'investissement	5 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL	224 910.00 €	224 910.00 €

1- Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 atteint 219 910 €.

• Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement totalisent 219 910 €, et se décomposent de la manière suivante :

R	ecettes de fonctionnement	Rappel	Pré CA	BP 2019	Variation
		BP 2018	2018		BP2019/CA2018
70	Produits des services	10 500.00	11 269	11 500.00	+2.05%
74	Dotations et participations	15 300.00	0	7 810.00	
75	Autres produits gestion courante	188 000.00	210 174	195 500.00	-6.98%
77	Recettes exceptionnelles	100.00	0	100.00	
042	Opération d'ordre	4 500.00	0	5 000.00	
Total ı	ecettes de fonctionnement :	218 400.00	221 443	219 910.00	-0.69%

<u>Le chapitre 70 « Produits des services »</u> totalise 11 500 €, il s'agit des provisions pour charges des locataires.

<u>Le chapitre 74 « Dotations et participations »</u> totalise 7 810 €, il s'agit d'une subvention de la commune inscrite afin d'équilibrer la section de fonctionnement mais non versée depuis sept exercices budgétaires.

<u>Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »</u> comptabilise 195 500 €, par précaution il est prévu en dessous du montant réalisé sur l'exercice 2018. Ce chapitre représente à lui seul 91% des recettes réelles de fonctionnement et se décompose de la manière suivante :

- Les recettes provenant des loyers : 75 500 €

- Les recettes issues des activités commerciales : 120 000 €

<u>Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »</u> totalise 100 € et n'appelle pas d'observations particulières.

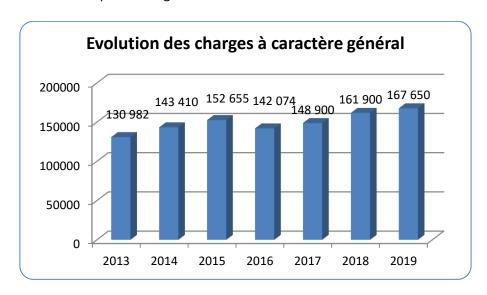
<u>Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</u>, dans lequel sont comptabilisés les travaux en régie, totalise 5 000 €.

• Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement totalisent 219 910 €, et se décomposent de la manière suivante :

Dé	épenses de fonctionnement	Rappel BP 2018	Pré CA 2018	BP 2019	Variation BP2019/CA 2018
011	Charges à caractère général	161 900.00	157 484	167 650.00	+6.45%
012	Charges de personnel	50 000.00	49 616	50 000.00	+0.77%
67	Charges exceptionnelles	600.00	517		
042	Opération d'ordre	5 900.00	5 820	2 260.00	-61.17%
Total	dépenses de fonctionnement :	217 800.00	213 437	219 910.00	+3.03%

<u>Le chapitre 011 « Charges à caractère général »</u> totalise 167 650 €, soit 77% des dépenses réelles de fonctionnement. Les inscriptions budgétaires ont varié de la manière suivante ces dernières années :



<u>Le chapitre 012 « Charges de personnel »</u> totalise 50 000 €, à l'identique du BP 2018. Ce chapitre représente 23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

<u>Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</u> comptabilise 2 260 € au titre des amortissements des biens d'investissement.

2- Section d'Investissement

La section d'investissement du budget primitif 2019 atteint 5 000 €.

• Les ressources d'investissement :

Re	ecettes d'investissement	Rappel BP 2018	Pré CA 2018	BP 2019
10	Dotations et fonds propres	786.22	786	0
16	Emprunts et dettes	25 233.88	0	2 740.00
040	Opération d'ordre entre section	5 900.00	5 820	2 260.00
Total recettes d'investissement :		31 920.10	6 606	5 000.00

L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2018 sera inscrite dans un budget supplémentaire.

<u>Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »</u> comptabilise 2 740 €, montant inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement.

<u>Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</u> totalise 2 260 € et correspond à l'amortissement des biens d'investissements, contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

• Les emplois d'investissement

Les **dépenses d'ordre**, imputées au Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », totalisent 5 000 €.

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement correspondant aux travaux en régie.